

Paraphe : \_\_\_\_\_

Conseil communautaire  
Séance du 19 janvier 2023

Délibération

N° 2023\_01\_15

**OCTROI AIDE A L'ACHAT DE VELO - CYCL'YN 2023**

La Communauté de Communes Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique.

Depuis 2018, elle s'est engagée dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable. Pour rappel, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 », « Territoire engagé pour la nature », « Territoire 100% énergie renouvelable » sont autant de dispositifs auxquels Yvetot Normandie adhère et œuvre.

Le 23 septembre 2021, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a approuvé son plan vélo intercommunal : CYCL'YN donnant ainsi les priorités d'aménagements cyclables ainsi que la politique de promotion du vélo.

Lors de l'année 2021 un dispositif d'aide à l'achat de vélo a été mis en place. Il a été reconduit en 2022.

Avec un budget de 30 000€ chaque année, ce sont environ 400 vélos adultes et enfants, électriques ou simples qui ont pu bénéficier d'une subvention de 30% de la valeur du vélo, plafonnée à 200€.

Pour rappel, l'objectif de ce dispositif d'aide est de promouvoir l'utilisation du vélo à la place de la voiture pour les petits trajets du quotidien (quand cela s'y prête). Les trajets dits utilitaires comme se rendre au travail, faire ses courses, se rendre à un club sportif ou culturel ou ses démarches administratives sont donc la cible du dispositif.

Ce dispositif d'aide sera accordé aux habitants du territoire pour l'année 2023 jusqu'à la dépense totale de l'enveloppe financière.

Le règlement des aides est à retrouver en Annexe 1.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'engagement de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans le programme Territoire Durable 2030,

Considérant que le projet a reçu un avis favorable en commission Transition écologique et énergétique du 30 novembre 2022,

Considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau du 10 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND, Vice-président,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : unanimité

1. – D'instaurer un dispositif de subvention aux personnes physiques domiciliées sur le territoire pour l'achat d'un vélo et d'accessoires.

2. - D'approuver le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente. Le dispositif prendra effet au 1er mars 2023 pour se terminer au plus tard à l'extinction de l'enveloppe ou au 31 décembre 2023.

3. - De fixer l'enveloppe maximale dédiée à ce dispositif à 30 000 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 du budget principal au chapitre 204, article 20421.

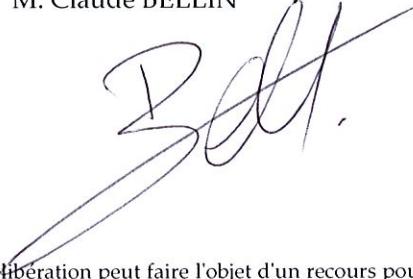
4. – Dire que ces subventions seront amorties sur une durée de 5 ans.

5. - D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Claude BELLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,  
Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER,  
M. Éric RENÉE,  
M. Lionel GAILLARD,

M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Mario DEMAZIERES,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



Paraphe : \_\_\_\_\_

M. Sylvain GARAND,  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
M. Francis ALABERT  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*

Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
Mme Lorena TUNA  
*Arrivée à 19h05, q. n° 00,*  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
M. Jean-François LE PERF,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS,  
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ  
*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
M. Pascal LEBORGNE  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Mme Nathacha BLY  
*Représentée par M. Jacques CAHARD,*  
M. Florian LEMAIRE  
*Représenté par Mme Herléane SOULIER,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,  
M. Jean-Louis LUC,  
Mme Céline DAMBRY,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Arnaud MOUILLARD

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230115-DE